



Commune de
WITTISHEIM

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 22 DECEMBRE 2021

COMPTE-RENDU

Séance ordinaire du Conseil Municipal du **mercredi 22 décembre 2021 à 20h** en salle polyvalente de Wittisheim, après convocation d'usage légale en date du **17 décembre 2021** et mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :
18

Présents :
15

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents :

- BARONDEAU Huguette
- CHAMBAS Jean-Marc
- DA COSTA OLIVEIRA Agathe
- GISSELBRECHT Fabrice
- JASIC Mahir
- LOOS Clothilde
- ORIHUELA Jules
- ROHMER Rosalie
- ROMILLY Aude
- ROSENZWEY Arnaud
- SEYLLER Cédric
- SEYLLER Francis
- SEYLLER Yolande
- WITWICKI Thierry

Absents excusés :

- SIMLER Nicolas, donne procuration à KNOBLOCH Christophe
- THIETRY Frédérique, donne procuration à BARONDEAU Huguette

Absente :

- AYDIN Marie-Madeleine

1. Approbation du PV du 08 décembre 2021

Le Procès-Verbal la réunion du Conseil Municipal du 08 décembre 2021 a été adressé à l'ensemble des conseillers qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

Adopté à l'UNANIMITE.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le Conseil Municipal désigne M. Thierry WITWICKI en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'UNANIMITE.

3. RUE DE HILSENHEIM - Validation de l'Esquisse

Rapporteur : M. le Maire, Christophe KNOBLOCH

Le diagnostic et l'esquisse des travaux de voirie de la rue de Hilsenheim sont présentés en séance par le Maire ainsi que par l'équipe de maîtrise d'œuvre : M. DELLINGER et Mme VANTARD du bureau d'études ERANTHIS ainsi que Mme JACKY, du bureau d'études EMCH & BERGER. Ceux-ci proposent également deux variantes pour l'aménagement de la place de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- ▶ **VALIDE** les prescriptions de l'esquisse des trois sections des travaux de voirie de la rue de Hilsenheim
- ▶ **RETIENT** la variante 1 pour l'aménagement de la place de l'école
- ▶ **AUTORISE** le maître d'œuvre à lancer les phases « Avant-Projet » de l'opération

4. RUE DE SUNDHOUSE – Régularisation foncière

Rapporteur : M. le Maire, Christophe KNOBLOCH

Une partie de la parcelle n°229 en section 06 empiète sur le domaine public.

Cette situation est due à une négociation ancienne entre la commune et le propriétaire, qui avait accepté un recul de sa clôture dans l'optique d'élargir le trottoir de la rue de Sundhouse.

Afin de régulariser la situation, un PV d'arpentage a été réalisé. La surface à rétrocéder par le propriétaire à la commune est de 0.21 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- ▶ **D'ACCEPTER** le principe d'une rétrocession, à titre gratuit, de la surface de 0.21 ares de la parcelle 229 section 06 située sur le domaine public
- ▶ **D'INTÉGRER** cette surface dans le domaine public communal

5. PERSONNEL COMMUNAL - Instauration du « forfait mobilité durable »

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Aude ROMILLY

Par le Décret n°2020-543 du 9 mai 2020 le versement du « forfait mobilités durables » a été créé dans la fonction publique de l'Etat.

Dans l'optique d'agir en faveur de la qualité de l'air, il semble opportun de mettre en œuvre auprès des agents communaux le « forfait mobilité durable » afin d'encourager les déplacements plus vertueux et d'ancrer des pratiques de mobilité durable.

Avec un tel dispositif, les agents pourront bénéficier du « forfait mobilités durables », soit 200 € par an, à condition de choisir l'un des deux moyens de transport éligibles, vélo ou covoiturage, pour se déplacer entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, ceci pendant un nombre minimal de 100 jours sur une année civile.

L'ensemble du personnel communal pourra bénéficier de ce forfait « mobilités durables » : tous les agents stagiaires ou titulaires de la fonction publique employés par la commune ainsi que tous les agents contractuels de droit public lorsqu'ils bénéficient d'un contrat CDI ou CDD permanent.

Pour bénéficier de ce dispositif, l'agent devra totaliser au moins 6 mois de présence au 31 décembre de l'année qui servira de base au versement du forfait.

Le montant du forfait mobilité durable est fixé à 200 euros net par an sur la base du nombre minimal de 100 jours, modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent et de sa présence effective sur son lieu de travail.

Le montant du forfait et le nombre minimal de jours prévus peuvent être modulés à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé si l'agent a été recruté au cours de l'année ; ou si l'agent quitte ses fonctions à la commune au cours de l'année ; ou si l'agent a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année.

Les conditions de versement seront assujetties à une déclaration annuelle sur l'honneur des trajets effectués par l'agent au moyen des modes de déplacements susvisés. Celle-ci devra être visée par la hiérarchie en fin d'année

civile et au plus tard au mois de décembre. Le montant du forfait « mobilités durables » n'est ni soumis à impôts ni à charges sociales. Il sera versé sur la paie du mois de janvier suivant.

Le présent dispositif entrerait en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances et Economie, réunie le 29/11/2021,

Deux conseillers (M. Mahir JASIC et M. Arnaud ROSENZWEY) ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et une abstention (Mme Rosalie ROHMER) :

- ▶ **ADOpte la mise en place du forfait « mobilités durables » pour les agents de la commune de Wittisheim, à compter du 01/01/2022.**
- ▶ **AUTORISE le versement au mois de janvier de chaque année du forfait mobilité durable d'un montant maximum de 200 € net aux agents au titre de l'année écoulée et selon les conditions d'éligibilité au dispositif.**

6. ONF – Programme des travaux 2022

Rapporteur : M. le Maire

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer quant aux travaux pour l'année à venir, pour ce qui concerne les forêts gérées par l'ONF.

Le programme des travaux pour 2022 dont le détail a été transmis aux conseillers municipaux comprend des travaux : de maintenance du parcellaire ; sylvicoles ; d'accueil du public et travaux divers. Le coût total s'élève à 15 350,00 € HT.

L'assistance technique pour l'encadrement de l'exploitation forestière et les prestations annexes se chiffre à 808,50 € HT.

Les honoraires pour l'assistance technique à donneur d'ordre s'élèvent à 2 456,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- ▶ **APPROUVE ce programme de travaux ;**
- ▶ **DECIDE d'inscrire ces montants au budget prévisionnel 2022.**

7. ONF – Etat des coupes 2022

Rapporteur : M. l'Adjoint, Nicolas SIMLER

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer quant à l'état des coupes pour l'année à venir, pour ce qui concerne les forêts gérées par l'ONF.

Le volume total prévisionnel des coupes 2022 est de 519 m³ de bois à façonner, pour une recette brute prévisionnelle de 20 750 € HT ;

Les dépenses d'exploitation des bois façonnés sont estimées à 13 314 € HT au total.

Aussi le bilan net prévisionnel est de 7 436 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- ▶ **APPROUVE cet état prévisionnel des coupes pour l'année 2022.**

8. FLEURISSEMENT – Attribution exceptionnelle de bons d'achat aux agents, dans le cadre de l'obtention de la 3ème fleur

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Huguette BARONDEAU

La commune de Wittisheim a obtenu en 2021 une 3^{ème} fleur au concours des Villes et Villages fleuris de France.

L'obtention de cette récompense n'aurait pu être possible sans un investissement certain des agents techniques et administratifs de la commune. En effet, la candidature à cette distinction a nécessité une charge de travail conséquente : définition de la décoration, conception des massifs, conception des décors, entretien des plantes, constitution du dossier, ...

Cette distinction met en valeur la commune et le fleurissement contribue à la qualité de vie des habitants. Afin de souligner l'engagement des agents dans la démarche, les féliciter pour l'aboutissement du travail accompli et tout comme pour l'obtention de la 2ème fleur en 2016, **après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :**

Un conseiller (M. Arnaud ROSENZWEY) ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- ▶ **DECIDE l'attribution aux 4 agents techniques, 4 agents administratifs et à un agent d'entretien un bon d'achat de 200 € à valoir dans les commerces de la commune.**

9. FINANCES – CLUB HOUSE – Tarif de location

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Aude ROMILLY

Les clubs house (football et pétanque/moto clubs) sont loués aux particuliers et ont fait en 2019 l'objet de 18 locations. Le tarif appliqué jusqu'alors est de 75 €.

Considérant les nombreux équipements des clubs house et leur besoin de renouvellement,

Considérant le tarif appliqué pour la location du Stall à savoir 75 €,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances réunie le 29/11/2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- ▶ **FIXE le tarif de location des Clubs House à 100 €**
- ▶ **ACCORDER la location uniquement aux associations/entreprises/habitants de Wittisheim**
- ▶ **FIXE la caution à 400 €**

10. FINANCES – Admissions en non-valeur de titres irrécouvrables

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Aude ROMILLY

Le Maire, à la demande du Comptable, sollicite le conseil pour se prononcer sur l'allocation en non-recouvrement des montants suivants :

- M. Jean-Claude ACH et Mme Josiane SIMON, pour impayés de loyers entre 2016 et 2018 : 21 633,20 €
- M. Michel HAUSSER, récupération sur trop perçu salaire en 2011 : 141,90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- ▶ **REJETE l'admission en non-valeur des sommes relatives à M. Jean-Claude ACH et Mme Josiane SIMON**
- ▶ **APPROUVE l'admission en non-valeur de la somme relative à M. Michel HAUSSER**
- ▶ **AUTORISE la décharge au Comptable de la somme relative à M. Michel HAUSSER**
- ▶ **AUTORISE le Maire à signer les documents afférents**

11. FINANCES – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses et recettes nouvelles d’investissement pour 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent

Rapporteur : Mme l’Adjointe, Aude ROMILLY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L’UNANIMITE :

- ▶ **AUTORISE le Maire, jusqu’à l’adoption du budget primitif 2022 à engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :**

<i>Opérations</i>	<i>Désignation</i>	<i>Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Crédits ouverts au budget précédent</i>	<i>Montant de l'autorisation</i>
054	PROTECTION CONTRE L'INCENDIE				
		21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	3 100.00 €	775.00
1003	Aire de remplissage				
		2128	Autres agencements et aménagements de terrains	10 000.00 €	2 500.00
1004	Sortie village vers Sundhouse				
		2151	Réseaux de voirie	10 000.00 €	2 500.00
1006	Site internet				
		2051	Concessions et droits similaires	10 000.00 €	2 500.00
1007	Terrain de foot				
		20421	Biens mobiliers, matériel et études	1 808.00 €	452.00
		2151	Réseaux de voirie	38 192.00 €	9 548.00
1008	Plantations				
		2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000.00 €	1 250.00
20211	Rue des Roses et Cimetière				
		2151	Réseaux de voirie	300 000.00 €	75 000.00
202110	Participation CCRM sur travaux EP				
		45811	Dépenses EP sous mandat CCRM travaux de voirie	2 430.00 €	607.50
		45812	Dépenses EP Paul Scheffels sous mandat CCRM	25 218.00 €	6 304.50
		45813	Dépenses EP rue Muttersholtz sous mandat CCRM	13 560.00 €	3 390.00
20212	Voirie définitive rue de la Gare				
		2151	Réseaux de voirie	32 500.00 €	8 125.00
20213	Voirie impasse de la Scierie				
		2151	Réseaux de voirie	15 000.00 €	3 750.00
20214	Aménagement ancienne Poste				
		21318	Autres bâtiments publics	10 000.00 €	2 500.00
20215	Aménagement buvette Koba				
		21318	Autres bâtiments publics	15 000.00 €	3 750.00

20216	Extension réseau Enedis rue Bindernheim				
		2151	Réseaux de voirie	4 500.00 €	1 125.00
20217	Cheminements piétons dans le village				
		2151	Réseaux de voirie	5 000.00 €	1 250.00
20218	Extension éclairage pub rue Niffratzheim				
		2151	Réseaux de voirie	5 000.00 €	1 250.00
20219	Rue de Hilsenheim/Rue de l'Eglise				
		2031	Frais d'études	4 000.00 €	1 000.00
		2033	Frais d'insertion	1 000.00 €	250.00
		2051	Concessions et droits similaires	5 000.00 €	1 250.00
		2151	Réseaux de voirie	10 000.00 €	2 500.00
220	MAIRIE				
		2031	Frais d'études	100 000.00 €	25 000.00
		21311	Hôtel de ville	225 174.31 €	56 293.58
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000.00 €	2 500.00
		2184	Mobilier	3 000.00 €	750.00
51	AMENAGEMENT DU CIMETIERE				
		2128	Autres agencements et aménagements de terrains	8 000.00 €	2 000.00
650	AMENAGEMENT URBAIN				
		2188	Autres immobilisations corporelles	10 000.00 €	2 500.00
668	Travaux salle polyvalente				
		21318	Autres bâtiments publics	5 000.00 €	1 250.00
670	Investissements école				
		21318	Autres bâtiments publics	15 800.00 €	3 950.00
		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	1 200.00 €	300.00
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	29 000.00 €	7 250.00
787	REAMENAGEMENT DE VOIRIES				
		2151	Réseaux de voirie	29 000.00 €	7 250.00
		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	1 000.00 €	250.00
799	TRANSFORMATION DU POS EN PLU				
		2031	Frais d'études	50 000.00 €	12 500.00
		2033	Frais d'insertion	5 500.00 €	1 375.00
816	Equipement/Aménagement cuisine salle pol				
		2188	Autres immobilisations corporelles	1 000.00 €	250.00
817	Création/aménagement parking salle poly				
		2031	Frais d'études	0.00 €	0.00
		2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000.00 €	2 500.00
		2151	Réseaux de voirie	160 000.00 €	40 000.00
819	GRILLAGE PLAN D'EAU/JARDINS COMMUNAUX				
		2128	Autres agencements et aménagements de terrains	18 000.00 €	4 500.00

		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	2 000.00 €	500.00
821	TRAVAUX PRESBYTERE				
		2188	Autres immobilisations corporelles	12 000.00 €	3 000.00
826	HANFGRABEN				
		21538	Autres réseaux	7 000.00 €	1 750.00
831	Mise en conformité électrique/incendie				
		21318	Autres bâtiments publics	5 000.00 €	1 250.00
832	Carrefour rue des Roses/rue du Cimetière				
		2151	Réseaux de voirie	2 000.00 €	500.00
837	Aménagement voirie rue des Sœurs				
		2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000.00 €	2 500.00
		2151	Réseaux de voirie	321 000.00 €	80 250.00
845	Trame verte et bleue				
		2031	Frais d'études	20 000.00 €	5 000.00
		2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	25 000.00 €	6 250.00
		2128	Autres agencements et aménagements de terrains	25 000.00 €	6 250.00
*NI	Non individualisé				
		20421	Biens mobiliers, matériel et études	2 808.00 €	702.00
		2111	Terrains nus	108 692.00 €	27 173.00
		2117	Bois et forêts	5 000.00 €	1 250.00
		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	15 000.00 €	3 750.00